

17.04.2021 - 08:00 Uhr

Place au spectacle - mais sans animaux sauvages



Place au spectacle - mais sans animaux sauvages

Zurich, le 17 avril 2021 – Bien que la Suisse soit considérée comme l'un des pays les plus progressistes au monde en matière de bien-être animal, la Confédération helvétique est loin derrière d'autres nations lorsqu'il est question d'animaux sauvages dans les cirques. À l'occasion de la Journée mondiale du cirque, les trois organisations de protection des animaux QUATRE PATTES, ProTier et Tier im Recht exigent qu'enfin une interdiction de présence d'animaux sauvages dans les cirques soit prononcée, également en Suisse. Avec leur campagne de sensibilisation « Pas d'animaux sauvages dans les cirques » menée à grande échelle, ces organisations donnent encore davantage de poids à cette exigence, parce que les conditions de vie régnant dans un cirque sont totalement inadaptées aux animaux sauvages. Mener une vie digne dans le respect de l'espèce n'est pas possible pour les animaux en tournée, ils souffrent en fait de stress permanent.

Une vie au sein d'un cirque est indigne pour les animaux sauvages

Pour beaucoup de gens, il s'agit clairement d'un acte de cruauté commis envers les animaux lorsqu'un ours brun, affublé d'un tutu, doit se tenir en équilibre sur une corde et réaliser des numéros contre nature, comme ce fut le cas pour Jambolina, une ancienne ourse de cirque d'Ukraine. Elle était en tournée pendant des années jusqu'au moment où elle a pu finalement être sauvée par QUATRE PATTES. Elle mène désormais une vie respectueuse de son espèce à Arosa Terre des Ours, le refuge pour ours situé dans les Grisons. En raison de sa captivité, Jambolina n'a jamais eu l'occasion de se comporter comme un animal sauvage. « Son histoire n'est qu'un exemple pour les innombrables destins que doivent subir des animaux dans le monde entier. Afin de préserver à l'avenir les animaux sauvages d'un destin semblable à celui de Jambolina, les organisations de protection des animaux du monde entier se battent depuis longtemps, pour obtenir une interdiction de présence d'animaux sauvages dans les cirques, également en Suisse » déclare Dominik del Castillo, responsable de campagne chez QUATRE PATTES en Suisse.

La vie de tournée est synonyme de stress intense pour les animaux

Plus de 1'000 cirques tournent en Europe et beaucoup d'entre eux exploitent toujours des animaux sauvages. Ceux-ci souffrent d'un hébergement et de soins totalement inappropriés ainsi que de déplacements constants. Gabriela Gschwend, biologiste et également collaboratrice scientifique de la Fondation Tier im Recht explique : « Un cirque itinérant ne peut tout simplement pas prendre en considération les besoins des animaux, en particulier ceux des animaux sauvages. Des cages exiguës, des changements de lieu répétés et les montages et démontages qui y afférents sont synonyme de stress pour les animaux, qui souffrent également de manque d'exercice physique. » Ils passent beaucoup de temps dans des cages de transport exigües, au milieu d'un environnement bruyant. La possibilité de se retirer ou de s'occuper fait cruellement défaut. Il ne leur est pas loisible non plus d'assouvir leurs besoins naturels tels que grimper, creuser ou nager. « Les méthodes de dressage portent atteinte à la dignité des animaux, tout comme les tours contre nature et souvent humiliants qu'ils sont obligés d'exécuter », ajoute Patrick Schneider, directeur de ProTier.

Des initiatives sont en préparation

Les initiatives politiques actuelles sont donc plus que jamais bienvenues. Dans la ville de Zurich, on ne verra bientôt plus d'animaux sauvages sur les pistes des cirques, du moins si cela se passe comme souhaité par le conseil communal qui a approuvé cette décision il y a près de trois mois. Il reste à espérer que le conseil municipal se prononce également favorablement à ce sujet et que le parlement prononcera définitivement l'interdiction de détenir des animaux sauvages dans les cirques ensuite. En dehors de la Suisse, plusieurs organisations de protection des animaux ont également uni leurs forces sous l'égide de l'organisation « Eurogroups for animals » afin d'obtenir à l'échelle européenne une interdiction de présence d'animaux sauvages dans les cirques. En tant qu'organisation active dans le monde entier, QUATRE PATTES est également de la partie en tant que membre et œuvre en première ligne (https://www.change.org/p/comisi%C3%B3n-europea-l-union-europ%C3%A9enne-doit-interdire-les-animaux-sauvages-dans-les-cirques).

Appel à l'interdiction de présence d'animaux sauvages dans les cirques suisses

De nombreux pays - dont 31 européens - ont déjà interdit ou fortement restreint la présence d'animaux sauvages dans leurs cirques. En l'absence de réglementation légale, il n'appartient qu'aux cirques de décider si oui ou non des animaux sauvages doivent à nouveau se produire sur les pistes des cirques suisses. QUATRE PATTES, ProTier et Tier im Recht ne veulent en aucun cas que le sort des animaux sauvages se trouve entre les mains des cirques. À l'occasion de la Journée mondiale du cirque qui se tient aujourd'hui, les trois organisations de protection des animaux attirent donc l'attention sur leur campagne « Pas d'animaux sauvages dans les cirques » afin de sensibiliser le grand public à la souffrance de ces animaux. L'objectif est d'agir en collaboration avec la population pour inscrire dans la loi suisse l'interdiction tant attendue de présence d'animaux sauvages dans les cirques.

Liens supplémentaires :

https://www.keine-wildtiere-im-zirkus.ch/fran%C3%A7ais-1/

https://www.quatre-pattes.ch/campagnes-themes/themes/cirque

Contacts de presse

ProTier - Fondation pour la protection des animaux et l'éthique

Patrick Schneider

E-Mail: patrick.schneider@protier.ch

Tél.: 044 201 25 03

www.protier.ch

Fondation Tier im Recht (TIR)

MSc Collaboratrice scientifique Gabriela Gschwend

E-Mail: info@tierimrecht.org

Tél.: 043 443 06 43

www.tierimrecht.org

QUATRE PATTES - Fondation pour la protection des animaux

Chantal Häberling

E-Mail: chantal.haeberling@vier-pfoten.org

Tél.: 043 311 80 90 www.quatre-patte.ch

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. QUATRE PATTES fête cette année ses 20 ans en Suisse. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dungler, l'organisation plaide pour un monde où les Hommes traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins, les orangs-outans et les éléphants – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans douze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch/

La vidéo de la campagne est à télécharger ici

Copyright: QUATRE PATTES | Fondation Arosa Bären

Une sélection de photos relatives à ce communique de presse sont à télécharger ici :

Copyright selon les métadonnées

L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elle ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Vidéos: le diffuseur est tenu d'utiliser le droit d'auteur de QUATRE PATTES lors de la diffusion. La référence au droit d'auteur peut être faite soit en insérant le logo original, soit en insérant l'inscription « QUATRE PATTES - Organisation mondiale de protection des animaux », soit en informant verbalement le spectateur que le propriétaire du matériel est « QUATRE PATTES - Organisation mondiale de protection des animaux ».

Concernant les images de Jambolina du cirque : les médias sont priés d'inclure le copyright : « Matériel visuel mis à disposition par la Fondation Arosa Bären | QUATRE PATTES »

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias :

Chantal Häberling Communication Suisse QUATRE PATTES Enzianweg 4 8048 Zurich Tél.: 043 501 57 45

Mobile: 078 244 87 21

chantal.haeberling@vier-pfoten.org

www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Le triste passé de Jambolina. « Matériel visuel mis à disposition par la Fondation Arosa Bären | QUATRE PATTES ».



Le triste passé de Jambolina. « Matériel visuel mis à disposition par la Fondation Arosa Bären | QUATRE PATTES ».



Avant son sauvetage, Jambolina a été détenue dans une caisse de transport pendant des mois. © QUATRE PATTES | Svetlana Dmitrenko



La vie de tournée est synonyme de stress intense pour les animaux @ QUATRE PATTES | Aaron Gekoski

 $\underline{\text{Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100868971}} \ abgerufen \ werden.$